

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-28

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription des autorisations de programme suivantes :

- **50 000 €** pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles, article 67453, sous-fonction 32,
- **80 000 €** au titre de la politique pour les loisirs des jeunes, article 65748, sous-fonction 33.

Compte tenu des derniers dossiers parvenus dans les services, relatifs à ces deux politiques, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la répartition des subventions présentées et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes serait la suivante :

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

A - Crédit inscrit 2008	50 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour	36 850 €
C - Engagement à la présente Commission	11 350 €
D - Reliquat	1 800 €

LOISIRS DES JEUNES

A - Crédit inscrit 2008	80 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour	78 200 €
C - Engagement à la présente Commission	400 €
D - Reliquat	1 400 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-28

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions telles que réparties en annexe :

- Manifestations exceptionnelles..... 11 350 €
- Loisirs des jeunes..... 400 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67453, sous-fonction 32 pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles et article 65748, sous-fonction 33 au titre de la politique pour les loisirs des jeunes

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2008

CP 08/09-28annexe1

N° ORDRE	ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION ATTRIBUEE
1.	LA TRANSLOMAGNOLE LAVIT	Organisation de la 16ème édition de la Translomagnole	400 €
2.	AMICALE LAIQUE ST ANTONIN NOBLE VAL Section Trail	Organisation du « Trail des 3 Rocs de St Antonin »	300 €
3.	COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO	Organisation du 11ème tournoi Interrégional minimes à Moissac et championnat régional par équipe cadets et juniors	800 €
4.	LA NICOLAITE FOOTBALL ST NICOLAS DE LA GRAVE	Organisation des 100 ans du club	500 €
5.	ASSOCIATION SPORTIVE MASEENNE CYCLISME MAS GRENIER	Organisation du 19ème tour de Gascogne	750 €
6.	ASSOCIATION LE LIEVRE DES GARRIGUES MONTRICOUX	Organisation du 9ème Trail des Garrigues	300 €
7.	U.S.M Section cyclisme	Organisation du 20ème tour cycliste du Tarn-et-Garonne série élite	1 500 €
8.	ASSOCIATION DE TRAVAIL DE BETAIL DU SUD-OUEST MONTAUBAN	Organisation du concours annuel d'équitation western	500 €
9.	ASSOCIATION DES HABITANTS DE SAPIAC MONTAUBAN	Organisation d'une course pédestre : La Sapiacaine	300 €
10.	ASSOCIATION TENNIS MONTAUBAN (A.T. M)	Organisation du 15ème Open de tennis	5 000 €
11.	C.A.T. DE POUSINIES ST ETIENNE DE TULMONT	Organisation du Concours Inter Régional de jeunes chevaux JUMP'ESPOIR	1 000 €
TOTAL.....			11 350 €

Le Président,

LOISIRS DES JEUNES - 2008

SPORT

CP 08/09-28annexe2

N° ORDRE	ASSOCIATION	PROJET	SUBVENTION ATTRIBUÉE
1.	KARATE CLUB BASTIDIEN	Découverte du karaté	400 €
TOTAL.....			400 €

Le Président,